

L'an deux mil dix neuf le vingt cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JARIES, Maire.

Etaient présents : MM JARIES Christian, M. DESLANDES Philippe, MME GOBIN Liliane, Mme PREZELIN Magali, M. CHEVREUX Charles, M. DAVID Patrice, M. PICOULIER Michaël, M. FERRAND Joël, Mme BRETONNIERE Delphine, M. MOREAU Sébastien, Mme DAVIAU Larissa MME HERISSON Geneviève, Mme BOSSÉ Lucette.

Etaient absents : MME DRUELLE Stéphanie, M. LUSSON Hervé, Mme HIVER Anne, Mme COTTEREAU Karen, M. BOCLET Laurent.

Mme HIVER Anne *donne procuration* à M. JARIES Christian.

Mme COTTEREAU Karen *donne procuration* à Mme PREZELIN Magali.

Remboursement arrhes salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de remboursement d'arrhes sur la location de la salle des fêtes car les demandeurs n'ont pu louer la salle. Elle a formulé sa demande par écrit en motivant ses raisons personnelles et familiales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** de rembourser les arrhes versés à la régie de 120.00 €.

Une annulation de titres sera envoyée au trésor public.

Décision modificative n°2 budget général

Monsieur le maire informe le conseil municipal l'insuffisance de crédits pour les écritures d'attribution de compensation négative et la subvention du budget général vers le budget CCAS

Ainsi il est nécessaire de transférer des crédits pour passer les écritures en comptabilité.

Il est proposé la modification suivante :

Sections et articles	Somme inscrite au budget	Somme à modifier	Somme inscrite après décision modificative
<u>Section de fonctionnement dépenses</u>			
<i>Compte 739211</i>	4 200.00 €	+ 2 500.00 €	6 700.00 €
<i>Compte 657362</i>	6 000.00 €	+ 700.00 €	6700.00 €
<i>Chapitre 022 dépenses imprévues</i>	5 000.00 €	-3200.00 €	<u>1 800.00 €</u>

Dénomination et numérotation Lotissement des Taillis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE la décision modificative n°2.

En raison de constructions nouvelles Monsieur le Maire **PROPOSE** au conseil municipal de dénommer une voie supplémentaire et d'attribuer des numéros sur la route de Marchandières dans le hameau des Richardières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** la dénomination de voie et la numérotation suivante (cf plan joint)

Lotissement des Taillis	Nouvelle adresse
Parcelle ZN 166	Lotissement des Taillis 1
Parcelle ZN 165	Lotissement des Taillis 2
Parcelle ZN 164	Lotissement des Taillis 3
Parcelle ZN 163	Lotissement des Taillis 4
Parcelle ZN 161	Lotissement des Taillis 5
Parcelle ZN 162	Lotissement des Taillis 6
Parcelle ZN 160	Lotissement des Taillis 7
Parcelle ZN 159	Lotissement des Taillis 8

Ainsi se réfèrent sur cette route *aux taillis* il existera le lieu dit « le taillis », « Route des taillis » et « Lotissement des Taillis ».

Cette délibération sera transmise au service des impôts fonciers du Mans, à VEOLIA, à EDF, LA POSTE et à ORANGE.

Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ER 007508 - "Hameau des Richardières"

- Par délibération en date du **26 octobre 2018** le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
 - L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **350 000 €** et pour le génie civil de télécommunication de **115 000 €**.
 - Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût soit **105 000 €** pour l'électricité.
 - Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût soit **115 000 €** pour le génie civil de télécommunication.
- Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à **30%** du coût des travaux soit **105 000 €** pour l'électricité,
- accepte de participer à **100%** du coût des travaux soit **115 000 €** pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Mission de maîtrise d'œuvre - travaux de rénovation du parc d'éclairage public - effacement des réseaux Hameau des Richardières.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du parc d'éclairage public lié à l'effacement des réseaux au hameau des Richardières.

La mission est proposée par Ohm Ingénierie

Après en avoir délibéré le conseil municipal **VALIDE** le devis proposé par OHM-Ingénierie.

Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour installation d'équipements de communications électriques.(société SARTEL)

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal la convention à signer pour l'installation d'équipements de communications électroniques pour l'installation de la fibre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** le maire à signer la convention.

Etude Sarthe Habitat

Présentation sur plan du projet établi par Sarthe Habitat suivant convention signée. Accord pour construire 10 logements locatifs dans la parcelle.

Modification collecte ordures ménagères : Ceci concerne le lotissement desservant les tilleuls et les jonquilles.

Enlèvement des bacs à ordures ménagères et ramassage en porte à porte, accord

Point sur projet de modification de collecte à venir sur l'ensemble des communes.

Abris bus : Attente des prochains devis pour 3 abris bus pour la Grange, la Rapinière et la Cosnilleraie

Poste vacant : Avancement du projet de remplacement

Maison de services publics : Visite sur place de la MSP de Durtal

Salle multi accueil Bazouges : Projet abandonné, refus du sous préfet pour des subventions. Bazouges conservera sa salle des fêtes pour le CLSH et une subvention par commune sera versée à Bazouges.

TEP rentrée 2020-2021 : l'an dernier le conseil d'école s'était prononcé pour arrêter les TEP. Le conseil municipal avait décidé de continuer jusqu'à la fin du mandat. Un questionnaire sera envoyé auprès des familles pour la rentrée 2020.

Service civique : Certains emplois peuvent être mis dans les communes rurales tels que pour le numérique, les déchets au restaurant scolaire.

Réso Ap

L'opération est lancée, recherche de bénévoles

Festiloir 2020 : pas d'inscription cette année au vu des manifestations existantes aux mêmes dates.

Devis table ping pong cour d'école : Accord